

**DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	<b>15</b>
Présents	<b>10</b>
Représentés	<b>1</b>
Votants	<b>10</b>
Votes exprimés	<b>11</b>
Pour	<b>11</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

L'an deux mille vingt et trois, le vendredi 31 mars à 20 H,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 21-03-2023

Secrétaire de séance : Clément LOUBRIAT

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ,

Conseiller absent excusé : Yoann ROQUIÉ, Caroline PICARDA,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE a donné pouvoir à Didier DUBUIS,

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire informe l'assemblée que les agents promouvables par avancement de grade pour 2023 sont :

Nom prénom des agents	Grade actuel	Grade d'avancement	Date prévue pour l'avancement
CRETAL Nathalie	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	01/04/2023

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17/02/2023,

Le Maire propose à l'assemblée pour répondre aux nécessités du service :

Les créations de poste suivantes :

- au 01/04/2023 d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps non complet (18 H 30)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'adopter la création d'emploi proposée ci-dessus et la suppression de poste correspondante sera traités après avis du Comité Technique.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 01-04-2023 :

**Service administratif**

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Sec de mairie	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	18 H 30
	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	18 H 30

**Service technique**

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	8 H
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TC
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial	C	1	1	TC
	Agent de maîtrise principal	C	1	1	34 H

**Service animation**

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	16 H 30

**Filière médico sociale**

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	32 H 30

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

Pour copie conforme  
Le Maire,

